



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux destinataires de la procédure
de consultation

**Formulaire pour la consultation concernant l'avant-projet de message relatif
à la modification de la LALAFam pour l'instauration d'une aide financière
aux soins dentaires**

A transmettre d'ici au 16 janvier 2023

par courrier postal au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
Service de la santé publique, Avenue de la Gare 23, 1950 Sion,

ou par courrier électronique à l'adresse santepublique@admin.vs.ch

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : Parti socialiste du Valais romand

Personne de contact : Clément Borgeaud, président

Adresse : Rue de Conthey 2, 1950 Sion

Téléphone : 079 937 51 34

Date : 16.01.2023



- | | Oui
entièrement | Plutôt
oui | Plutôt
non | Non |
|---|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Etes-vous favorables à la mesure consistant à étendre la prise en charge de 40 % des soins dentaires conservateurs pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- | | Oui
entièrement | Plutôt
oui | Plutôt
non | Non |
|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2. Etes-vous favorables à la proposition de prolonger les séances de motivation, d'instruction et de fluoruration jusqu'à la fin du Cycle d'orientation (11^e Harmos) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- | | Oui
entièrement | Plutôt
oui | Plutôt
non | Non |
|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 3. Etes-vous favorables à la réalisation d'un flyer d'information sur l'importance d'une bonne hygiène bucco-dentaire, à destination des parents d'enfants en âge préscolaire ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaires :

Il sera important de considérer, dans le matériel d'information, les langues principales de la migration en Valais, afin de garantir une information optimale à l'ensemble de la population résidente. Il conviendrait également d'impliquer les réseaux de garde d'enfants (mamans de jour, crèches et structures d'accueil, etc.).

- | | Oui
entièrement | Plutôt
oui | Plutôt
non | Non |
|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 4. Etes-vous favorables à la mise en place d'une permanence dentaire, un samedi par mois dans les trois régions du canton ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaires :

Une communication efficace autour de cette permanence sera absolument nécessaire pour en garantir la pertinence. Ces permanences seront aussi une bonne occasion de récolter et traiter des données à des fins statistiques et d'évaluation de la mesure.

- | | Oui
entièrement | Plutôt
oui | Plutôt
non | Non |
|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 5. Etes-vous favorables à la mesure consistant à relever la limite pour les soins d'hygiène des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI en créant un plafond modulable en fonction de la situation du patient ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaires :

- | | Oui
entièrement | Plutôt
oui | Plutôt
non | Non |
|---|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 6. Etes-vous favorables à la proposition de recommander aux institutions pour personnes en situation de handicap et à la Fondation Chez Paou de nommer un médecin-dentiste répondant ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaires :

Il manque quelques précisions, notamment celle de savoir quel est l'objectif de mettre en place un système de médecin-dentiste répondant. Cette personne donnera-t-elle « seulement » un préavis ou pourra-t-elle procéder à des soins ? En outre, nous peinons à comprendre comment les coûts supplémentaires sont calculés.

- | | Oui
entièrement | Plutôt
oui | Plutôt
non | Non |
|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 7. Etes-vous favorables à l'introduction d'une consultation médico-dentaire pour les personnes âgées dans un délai de trois mois suivant leur entrée en EMS ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaires :

Qu'entend-on par « consultation » ? Est-ce un préavis médico-dentaire ou y'aura-t-il la possibilité d'une prise en charge de certaines problématiques ?

Le PS estime que cette proposition va dans le bon sens, cependant elle devrait être biannuelle ou annuelle. En effet, les problèmes dentaires peuvent survenir durant le séjour en EMS. En outre la

prise en charge des frais pour soins dentaire pour une personne en EMS devrait être entièrement à charge des collectivités (70/30).

	Oui entièrement	Plutôt oui	Plutôt non	Non
8. Etes-vous favorables au projet d'aide financière aux personnes de condition économique modeste ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

Cette proposition est à saluer et va dans le bon sens. Elle pourrait cependant être plus ambitieuse. En effet, le système prévu laisse, à l'image du fonds pour la famille, encore trop de personne sur le carreau. Des personnes qui ne sont, c'est évident, pas pauvre, mais dont on ne peut pas dire qu'elles sont riches. De plus, cette prise en charge suffira essentiellement à couvrir des soins préventifs (visite annuelle chez l'hygiéniste dentaire), mais ne permettra pas la prise en charge de problèmes dentaires existants. Par ailleurs, il faut pouvoir distinguer les familles qui ont 1 ou plusieurs enfants. Finalement, cette mesure telle que définie aujourd'hui écarte les personnes qui n'ont pas d'enfants, ce qui nous semble problématique.

	Oui entièrement	Plutôt oui	Plutôt non	Non
9. Etes-vous globalement en accord avec l'avant-projet de message dans sa version actuelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

Voir les remarques générales.

Remarques générales

Plusieurs mesures proposées par la commission extraparlamentaire n'apparaissent pas dans ce projet de loi, mais méritent cependant réflexion :

- La prolongation du bon de prophylaxie (Fr. 40.-) distribué par la SSO-Valais aux élèves quittant le Cycle d'Orientation et leur permettant de faire un contrôle chez un médecin-dentiste. Ce bon est valable jusqu'à 18 ans révolus. La commission proposait de prolonger sa validité jusqu'à 20 ans.

- Des mesures de prévention ainsi que l'utilisation de sel fluoré dans les foyers pour les personnes qui sont plus à risque de renoncer à des soins bucco-dentaires (personnes en situation de handicap et personnes issues de la migration et de l'asile).
- Des mesures de prévention sur des groupes ciblés, comme celles concernant notamment les femmes enceintes, les personnes issues de la migration ou les patient.es hospitalisé.es. Compte tenu du fait que les mesures ont été budgétisées à 0 CHF par la commission, nous nous demandons pourquoi elles ne font pas partie du projet du Conseil d'État.

Le PSVR est d'avis que le projet va globalement dans le bon sens, mais pourrait être plus ambitieux, notamment dans les aides financières ainsi que les mesures suggérées par la commission extraparlamentaire qui n'engendraient pas de coûts supplémentaires. La non prise en compte de personnes sans enfants serait également à corriger. Concernant les mesures préventives, il conviendrait également d'impliquer des cercles plus larges, notamment dans le domaine de la garde d'enfants ou du personnel des établissements et institutions du canton. Il conviendra finalement d'évaluer l'ensemble de ces mesures en récoltant des données statistiques une fois celles-ci lancées, pour évaluer la nécessité de poursuivre/développer encore ces dernières.

Pour le PSVR,



Clément Borgeaud
président